



Le Pacte en faveur de la haie, les avancées

Décryptage des actions & trajectoires de la régionalisation du Pacte

Mercredi 15 novembre 2023



Philippe HIROU

*Président de l'Afac-
Agroforesteries*

Pacte en faveur des haies

→ La haie, levier au cœur des priorités stratégiques de la planification écologique

-

Introduction

Lancement de la campagne de l'Appel de la haie

Mettre la haie au cœur de la planification écologique

Une campagne **visant les décideurs publics**

Proposant un **grand plan national** pour les haies à 2030, avec **trois priorités** et ses **9 mesures** :

P1 : Valoriser

les haies pour les
agriculteurs et les
territoires

Mesure #1 :
Gestion certifiée

Mesure #2 :
Rémunération pour
les agriculteurs

Mesure #3 :
Filières durables

P1 : Protéger

en visant le « Zéro
disparition de
haies »

Mesure #4 :
Réglementation
respectée

Mesure #5 :
Technologie de suivi

Mesure #6 :
Transmission

P3 : Reconstituer

en doublant le linéaire
de haies à l'horizon
2050

Mesure #7 :
Plantation

Mesure #8 :
Régénération naturelle

Mesure #9 :
Graines et plants
locaux

Un combat fortement partagé grâce à des soutiens de poids !

Près de **15 000** signataires
à titre individuel de la
pétition sur [Change.org](https://www.change.org) et
plus de 350 soutiens
d'organismes dont les
signataires suivants



Les collectivités rejoignent le mouvement :



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



RÉGION
NORMANDIE

La Région
Grand Est

RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE

Rappel des objectifs sur la haie fixés par la planification écologique



La planification écologique fixe les trajectoires cibles de décarbonation à horizon 2030 pour :

- le transport,
 - le bâtiment,
 - l'industrie,
 - l'énergie
 - **et l'agriculture**
- par l'approche globale.

Trajectoires à 2030 pour la haie :

Le 22 mai 2023, le Conseil national de la transition écologique a fixé pour la haie des objectifs clairs, réalistes, ambitieux, globaux pour couvrir l'ensemble des enjeux de la haie à horizon 2030, dont :

- **nouvelle biomasse** gérée durablement (~2,5MtMS),
- **plantation** (+50 000 kml de haies plantées + 50 000 ha d'agroforesteries),
- ambition de **stopper la dynamique d'arrachage** et de **mauvais entretien des haies existantes**,
- volonté de créer une **filière économique et de valorisation de la haie**.

Pacte en faveur de la haie



Lancement le 10 mai 2023 de la concertation **Pacte en faveur des haies**, par **Marc Fesneau**, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et de **Bérangère Couillard**, Secrétaire d'État en charge de l'Écologie

Trois GT thématiques à venir, co-pilotés par les deux ministères avec toutes les parties prenantes concernées :

- **Réunion thématique 1 : connaissance et savoirs**
Recherche et outils de suivi. Formations.
Evaluation des besoins et prérequis.
- **Réunion thématique 2 : filières locales**
Emergence des projets locaux et structuration des filières.
Valorisations économiques de la haie.
- **Réunion thématique 3 : la haie, objet durable**
Réglementations applicables à la haie et articulation. Protection des haies et gestion durable. Accompagnement par les acteurs privés et publics.
- **Atelier de synthèse et de conclusion en présence des Ministres**
Annonce du « Pacte en faveur de la haie ».



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCERTATION POUR « UN PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE »

Groupe de travail national

Atelier de lancement du 10 mai 2023

Annonce du Pacte en faveur des haies

le 29 septembre
2023



Marc Fesneau et Sarah El Haïry ont dévoilé le Pacte en faveur de la haie sur le terrain en Bretagne, le 29 septembre 2023 au côté de la région Bretagne, de l'Afac-agroforesteries et de Chambre d'Agriculture France représentés par leurs présidents

Les promesses du Pacte

- **Approche globale** : le Pacte offre une politique publique de la haie qui ne porte pas seulement sur la plantation, mais couvre : les filières amont de collecte de graines et de productions de plants, la gestion durable, valorisation des productions issues des haies, la plantation et/ou régénération naturelle assistée.
- **Feuille de route** : le Pacte porte un programme pluri-annuel jusqu'en 2030
- **Fin du déclin et la reconquête** : le Pacte fixe un objectif de parvenir à un solde net de +50 000 km de haie en 2030 >> stopper l'érosion des haies (restauration et arrêt des destructions) + réimplantation de 50 000 km de haies.
- **Valorisation économique** : le Pacte inclut de nouveaux modèles économiques valorisant les haies existantes (filiale biomasse + services écosystémiques).
- **Moyens** : le Pacte repose sur une enveloppe financière très importante 110 M€ / an sur 3 ans (vote du PLF 2024).
- **Evaluation** : le Pacte compte développer et s'appuyer sur un observatoire avec un système de reporting géoréférencé pour suivre et évaluer sa politique publique.



Catherine MORET

*Responsable
stratégie et projet
Afac-Agroforesteries*

Mise en œuvre opérationnelle du Pacte

Etat d'avancement

Mise en œuvre :

A court terme fin 2023 :

- Déclinaison du pacte en un plan d'action
- Signature par les parties prenantes mobilisées lors du lancement
- Coordonner le pacte avec les programmes régionaux qui s'appuie sur le PSN

Début 2024 :

- Lancements premières mesures,
- Harmonisation législative,
- Soutien financiers plantations, gestion, structuration filières
- Engagement observatoire

Courant 2024 :

- Mise en œuvre des actions avec les acteurs,
- Organisation du suivi du pacte avec la mise en place du comité de pilotage

**La structure du
Pacte :**

VI axes

25 actions

réparties sur

l'échelle nationale

et l'échelle

régionale

Les actions de niveau
national

AXE I Connaissance et planification des haies
ACTION 1 // RECHERCHE
ACTION 2 // OBSERVATOIRE
AXE II Richesse écologique des haies
ACTION 6 // GRAINES & PLANTS
ACTION 7 // LABELS SUR LA HAIE

AXE III Valorisations économiques des haies
ACTION 8 // AMÉNITES BIODIVERSITÉ
ACTION 9 // CRÉATION DE CRÉDITS CARBONE
ACTION 10 // USAGES DU BOIS

AXE IV Gestion des haies
ACTION 13 // FORMATION
AXE V Simplification normative
ACTION 15 // GUICHET UNIQUE
ACTION 16 // HARMONISATION
ACTION 18 // SÉCURISATION
ACTION 20 // PROPORTIONNALITÉ
ACTION 21 // CONTRÔLES & SANCTIONS
AXE VI Gouvernance
ACTION 23 // RÔLES
ACTION 22 // BONNE FOI
ACTION 25 // COMITÉ DE PILOTAGE

Les actions de niveau
régional

AXE I Connaissance et planification des haies
ACTION 3 // PLANIFICATION
ACTION 4 // DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE
SUR LES HAIES
AXE II Richesse écologique des haies
ACTION 5 // TRAME VERTE
ACTION 11 // COMMANDE PUBLIQUE

AXE IV Gestion des haies
ACTION 12 // CONSEIL
ACTION 14 // TERRITORIALISATION DE LA
GESTION
ACTION 17 // INTÉGRATION
AXE V Simplification normative
ACTION 19 // TERRITORIALISATION DES
CRITÈRES RÉGLEMENTAIRES
AXE VI Gouvernance
ACTION 24 // RÉGIONALISATION



Actions du Pacte au niveau national

AXE I Connaissance et planification des haies

Le Pacte

ACTION 1 // RECHERCHE

Poursuivre les travaux de recherche
Mieux capitaliser les ressources disponibles.

ACTION 2 // OBSERVATOIRE

Couche de référence standardiser (faiblesse DSB) et couche dynamique en particulier plantation.

Ce que l'on défend

Un observatoire qui comprend :

- **Géohaie** : une plateforme d'échanges des données métiers (PGDH, outil plantation, haies gérées durablement certifiées Label Haie, biomasse produite) pour mettre en place, suivre et évaluer le Pacte (au national et au régional)
- **Une couche cartographique des haies** : référentiel à jour et de qualité basé sur une définition unique de la haie qui soit adaptée aux besoins des acteurs
- Une **gouvernance** avec les parties prenantes
- **Mise en place rapide** dès début 2024, avant les premières plantations en priorité par rapport à la couche référence mise à jour

AXE II Richesse écologique des haies

Le Pacte

ACTION 6 // GRAINES & PLANTS

110 millions par an avec poste important plantation. Enjeu sur la production de graines et plants de qualité.

ACTION 7 // LABELS SUR LA HAIE

Déploiement des labels : Label Haie mais pas que. Garder niveau d'ambition.

Ce que l'on défend

- **Développement de la filière Végétal local :**
 - Prescrire **un taux de minimum de 40%** de plants Végétal local dans tous les dispositifs publics de plantation
 - **Accroître le volume de plants** produits en Végétal local
 - en aidant et sécurisant la production dans les **pépinières** (en place et en création)
 - organisant l'activité de **collecte de graines** par une planification des besoins
- **Déploiement du Label Haie :**
 - **Inscrire le Label Haie comme le standard de gestion durable des haies** pour installer et donner toutes les garanties de l'atteinte d'un bon état écologique
 - Engager sa **reconnaissance en label public**, intégré aux dispositifs nationaux permettant les différentes valorisations des haies : filières et services écosystémiques.

AXE III Valorisation économique des haies

Le Pacte

ACTION 8 // AMÉNITES BIODIVERSITÉ

ACTION 9 // CRÉATION DE CRÉDITS CARBONE

ACTION 10 // USAGES DU BOIS

Rémunérer les services via l'éco-régime ou les MAEC

Développer les crédits carbone.

Augmenter la part de bois labellisé par la structuration des filières et le développement des commandes publiques en bois labellisé.

Ce que l'on défend

- **Structurer la filière :**
 - Accompagner techniquement les agriculteurs
 - Former ces techniciens
 - Organiser les filières
 - Stopper les outils dégradants
- **Cadrer les filières biomasses** et se prémunir de surexploitation, de labels moins disant (Conditionner les aides du **fonds chaleur de l'Ademe** à l'inscription d'un approvisionnement biomasse certifié Label Haie avec des trajectoires)
- **Avoir de réels services écosystémiques** fournis, objet de valorisation (affichage environnemental, label bas carbone, PSE) par un bon état écologique garanti par une bonne gestion.

AXE IV Gestion des haies

Le Pacte

ACTION 13 // FORMATION

Intégrer l'agroforesteries dans les formations initiales et continues.

Ce que l'on défend

- **Formation initiale des agriculteurs** : Inscrire dans la loi l'obligation d'une formation à la haie et à l'agroforesterie au sein de la formation initiale des agriculteurs.

- **Formation initiale et continue pour le pôle technique du conseil en agroforesterie-bocage** : Créer une certification professionnelle reconnaissant le métier de Technicien conseil en agroforesterie (inscription au Répertoire spécifique de France Compétences)
>> *Enquête d'activités et de compétences lancée prochainement auprès du réseau*

Mais pas seulement :

- Formation initiale et continue : des **entreprises de gestion et de plantation** de haies intervenant en prestation chez les agriculteurs (ETA, Cuma, paysagistes, entrepreneurs forestiers...).

AXE V

Simplification normative

Le Pacte

- ACTION 15 // GUICHET UNIQUE**
- ACTION 16 // HARMONISATION**
- ACTION 18 // SÉCURISATION**
- ACTION 20 // PROPORTIONNALITÉ**
- ACTION 21 // CONTRÔLES & SANCTIONS**

- Guichet unique
- Chantier réglementaire

Ce que l'on défend

- Ne plus parler de déplacement mais de **destruction de haies**
- **Régime d'autorisation** avec **cadre national de refus** et de **compensation proportionnés** au niveau d'impact environnemental (faible à très fort) et de la densité de haies des exploitations agricoles et avec gestion des **cumuls des demandes**
- Guichet unique et **instruction unique** par les DDT avec avis OFB (espèces protégées) et Collectivité (cas du PLU)
- Conserver la **période de taille** actuelle au national mais autoriser des coupes spécifiques qui ont du sens lors de la période de non-intervention (ex : affouragement).
- **Protéger l'alignement d'arbres** au même titre que la haie dans la BCAE8
- **Accompagnement des dérogations** par un technicien **agréé BCAE8** (obligatoire)

AXE VI Gouvernance

Le Pacte

ACTION 23 // RÔLES

ACTION 22 // BONNE FOI

ACTION 25 // COMITÉ DE PILOTAGE

Suivre les engagements et le plan d'actions.

Réunir et engager les parties prenantes.

Ce que l'on défend

- Être en réponse à la **planification écologique** et aux **trajectoires fixées** sur **l'ensemble des enjeux** (stopper l'érosion et restauration de la trame, + 50 000 km, développer la filière biomasse issues de haies gérées durablement)
- **Pilotage** inter-ministériel **impliquant les parties prenantes**
- **Impliquer les Régions motrices** qui portent des programmes en faveur des haies pour assurer un co-financement nécessaire à l'atteinte des objectifs visés (+50 000 km net) – combinaison des financements et maximisation des résultats
- Se **doter des d'indicateurs mesurables** pour vérifier les résultats et prenant en comptes les différents enjeux (ne pas se limiter à des km de haies plantés et à des € dépensés)



Paule Pointereau

*Responsable
stratégie et projet
Afac-Agroforesteries*

Actions du Pacte au niveau régional

Lancement d'un appel à projets implantation et gestion durable des haies dès 2024

Le Pacte

Un appel à projet avec deux axes de financement :

Axe 1

INVESTISSEMENT
plantation et gestion durable

Axe 2

ACCOMPAGNEMENT / ANIMATION
Gestion durable et plantation



Probablement un programme pluri-annuel (3 ans minimum) / démarrage des crédits début 2024 (mais 1^{ère} campagne de plantation hiver 24-25)



Deux cas de figure envisagés pour la **déclinaison en région** :



1. l'Etat va construire un **dispositif unique instruit par les DRAAF** (type plan de relance). L'Etat s'appuiera sur les bilans régionaux du plan de relance pour définir la répartition des enveloppes budgétaires.

2. Le Pacte s'adosse à des **programmes régionaux existants portés par les Régions motrices** avec des trajectoires définies répondant aux objectifs du Pacte. Les crédits état abondent dans l'enveloppe existante.

Lancement d'un appel à projets implantation et gestion durable des haies dès 2024

Ce que l'on défend

- Disposer de **moyens financiers suffisants** : l'Afac a chiffré à **250 millions /an en moyenne un plan global pour les haies 2024-2030** (dont 50% crédit État) pour atteindre les objectifs fixés. L'enveloppe des 110 M€ est insuffisante, il est donc indispensable d'associer les Régions pour augmenter l'enveloppe.
- **Équilibrer** la répartition budgétaire entre **gestion** (36%) et **plantation** (58%) et **filiales amont et aval** (5%)
- Conjuguer trois leviers d'actions dans le programme pluri-annuel : **valoriser + protéger + reconstituer**, en donnant la priorité à la valorisation adossée à la gestion durable des haies (plafonner 50% du temps technicien sur la plantation pour assurer du temps sur l'accompagnement à la gestion durable)
- Conditionner les dépôts de dossier à des projet de **stratégies territoriales** pluri-annuelle incluant les actions de gestion et de plantation et de la coopération territoriale
- Conditionner les crédits / dossiers à l'utilisation **des outils fiables** assurant des résultats et du **reporting** (vers la Géohaie)
- Définir en amont (dès à présent) des **trajectoires régionales** de déclinaison du Pacte pour estimer les besoins financiers de la région, la capacité de déploiement des différents axes, et mobiliser chaque Région sur le programme



Outil de modélisation des trajectoires régionales

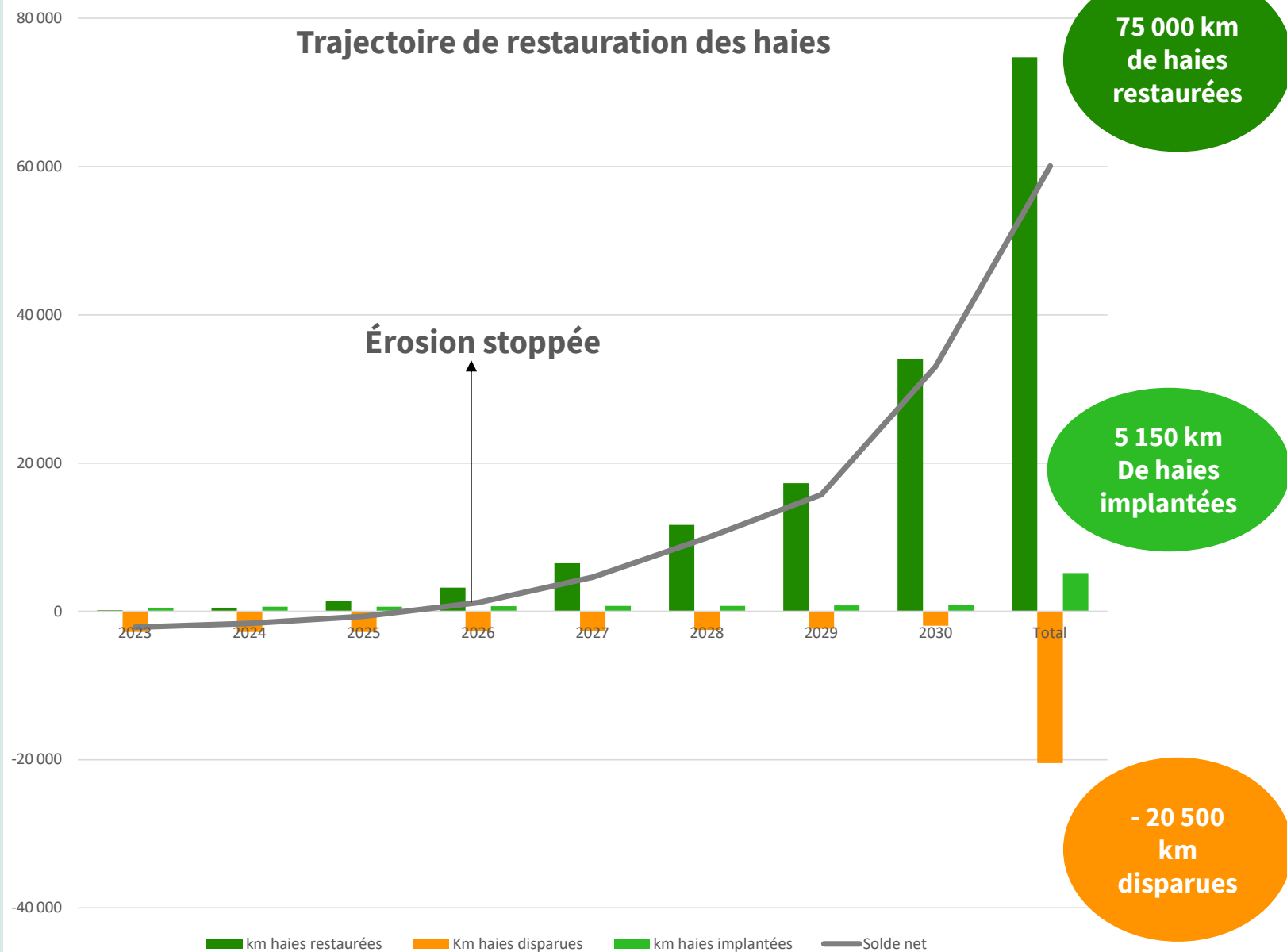
Exemple pour la région Bretagne

**3 grands axes pour
définir une
trajectoire régionale
répondant aux
objectifs du Pacte**

- 1. Stopper l'érosion des haies et les valoriser**
- 2. Densifier le linéaire de haies**
- 3. Piloter, suivre et évaluer
une trajectoire 2024-2030
pour les haies**

Exemple de trajectoire régionale pour stopper l'érosion des haies

- **75 000 km de haies restaurées d'ici 2030** (soit 70% du linéaire breton)
- Erosion stoppée en 2026
- Total solde net à 2030 : + 60.000 km de haies dont + 3.850 km de haies net
- **140 ETP** techniciens haie-bocage mobilisés sur 7 ans
- **30 500 agriculteurs** engagés dans la gestion durable (Label Haie)



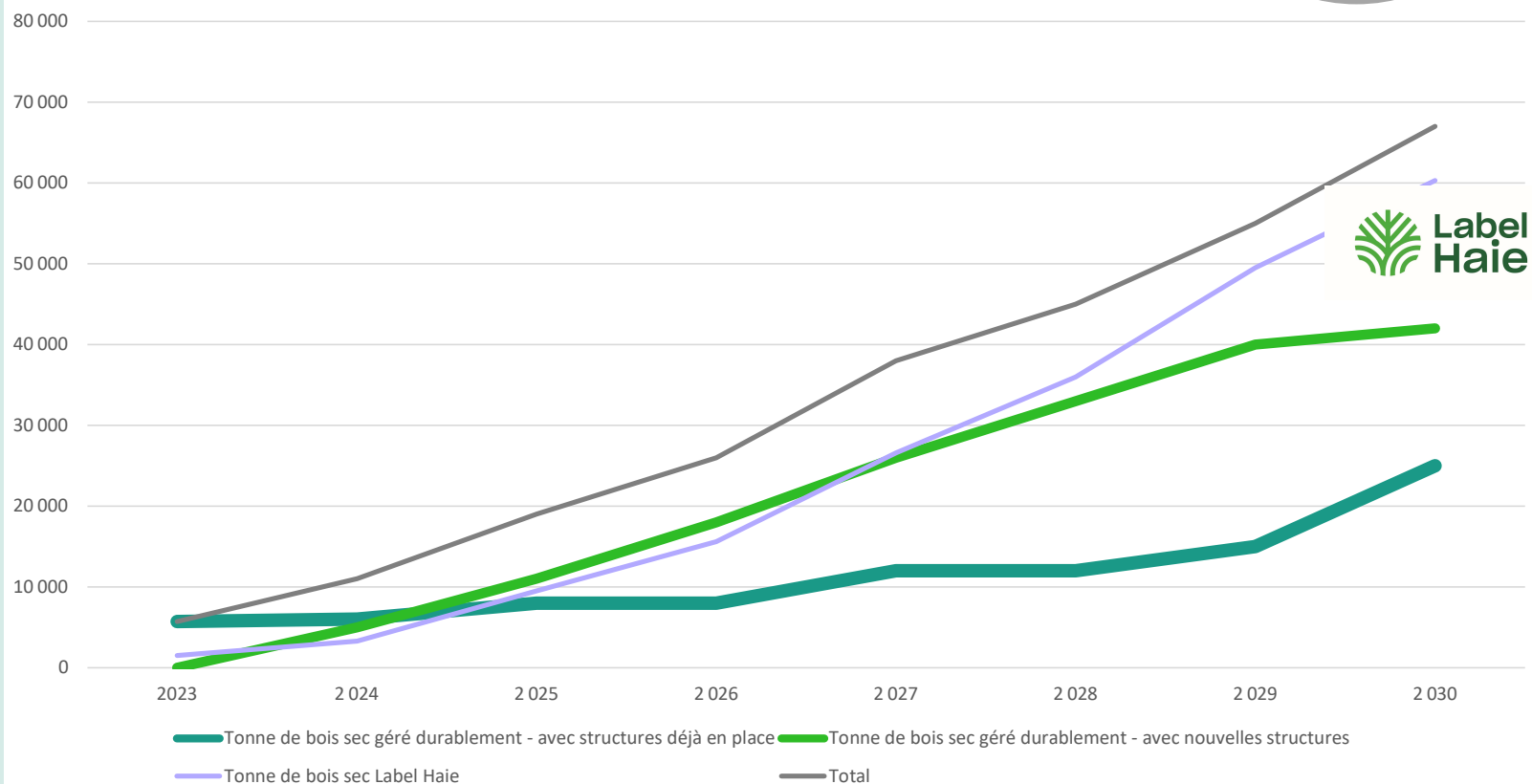
Exemple de trajectoire régionale pour mobilisation de la biomasse bocagère labellisée

- **0,266 MtMS/an** de production de biomasse par 12 organisation de valorisation dont 76% de bois certifié Label Haie à 2030 soit 9% des objectif
- **11 000 agriculteurs** ayant vendu leur bois bocager (40 t verte / an = 36 t sèche / an)
- **16 M€** de biomasse bocagère achetée aux agriculteurs (60€ t verte – soit en moyenne 2400€/agriculteur/an)

Participation de **9% à l'objectif national**

0,266 MtMS / an à horizon 2030

Trajectoire mobilisation biomasse bocagère



*Million de tonnes de Matière Sèche / an

**Chiffrage régional
d'un plan en faveur
des haies**

Horizon 2030

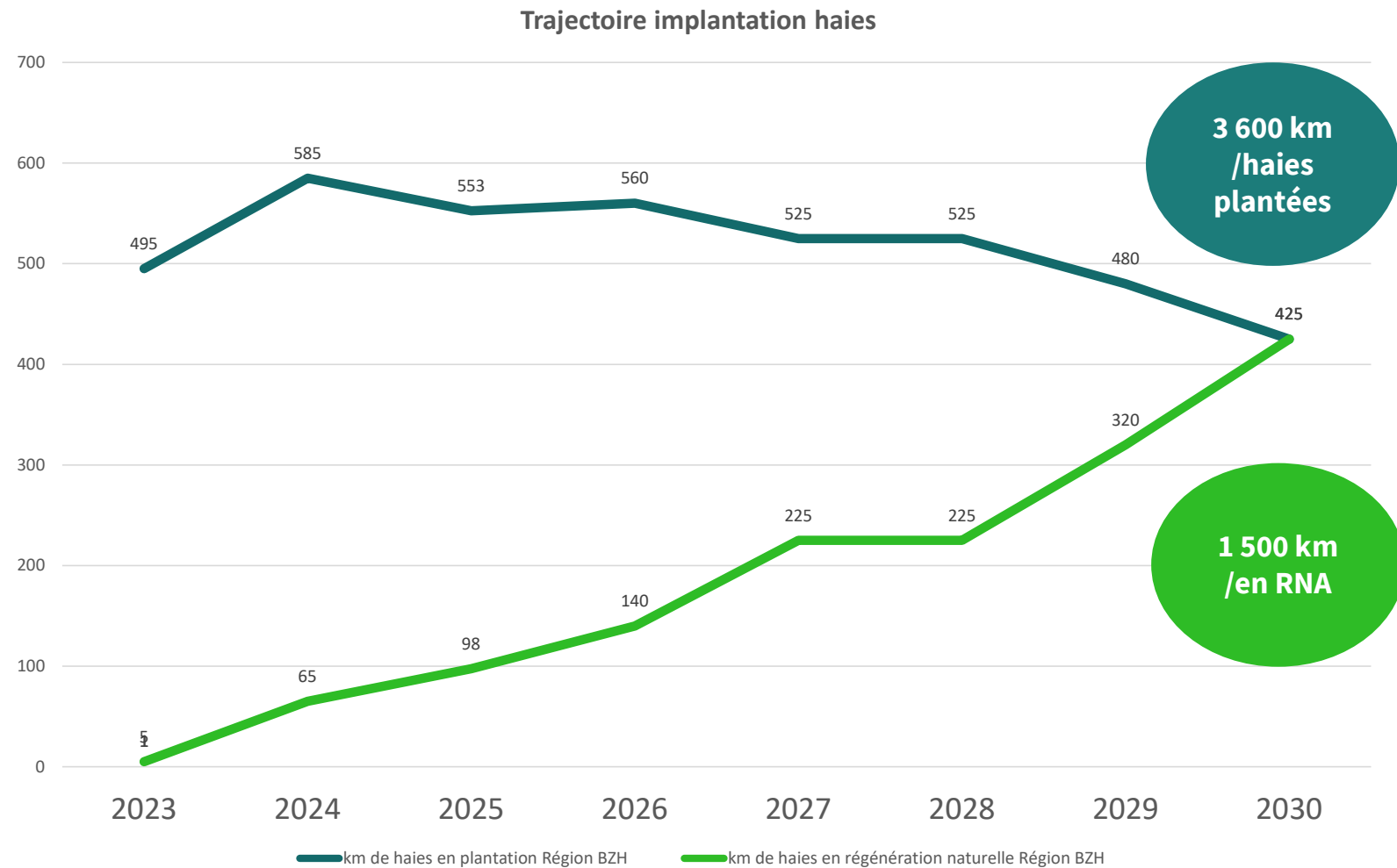
	2024 - 2030	Par an
1. STOPPER l'EROSION DES HAIES ET LES VALORISER	86 millions €	12 millions €
Gestion durable des haies existantes et développement de filières de valorisation	42 millions €	6 millions €
Structurer les filières locales de valorisation de la biomasse issue des haies	44 millions €	6,2 millions €

Soit 45% des coûts

Exemple de trajectoire régionale pour densifier le linéaire

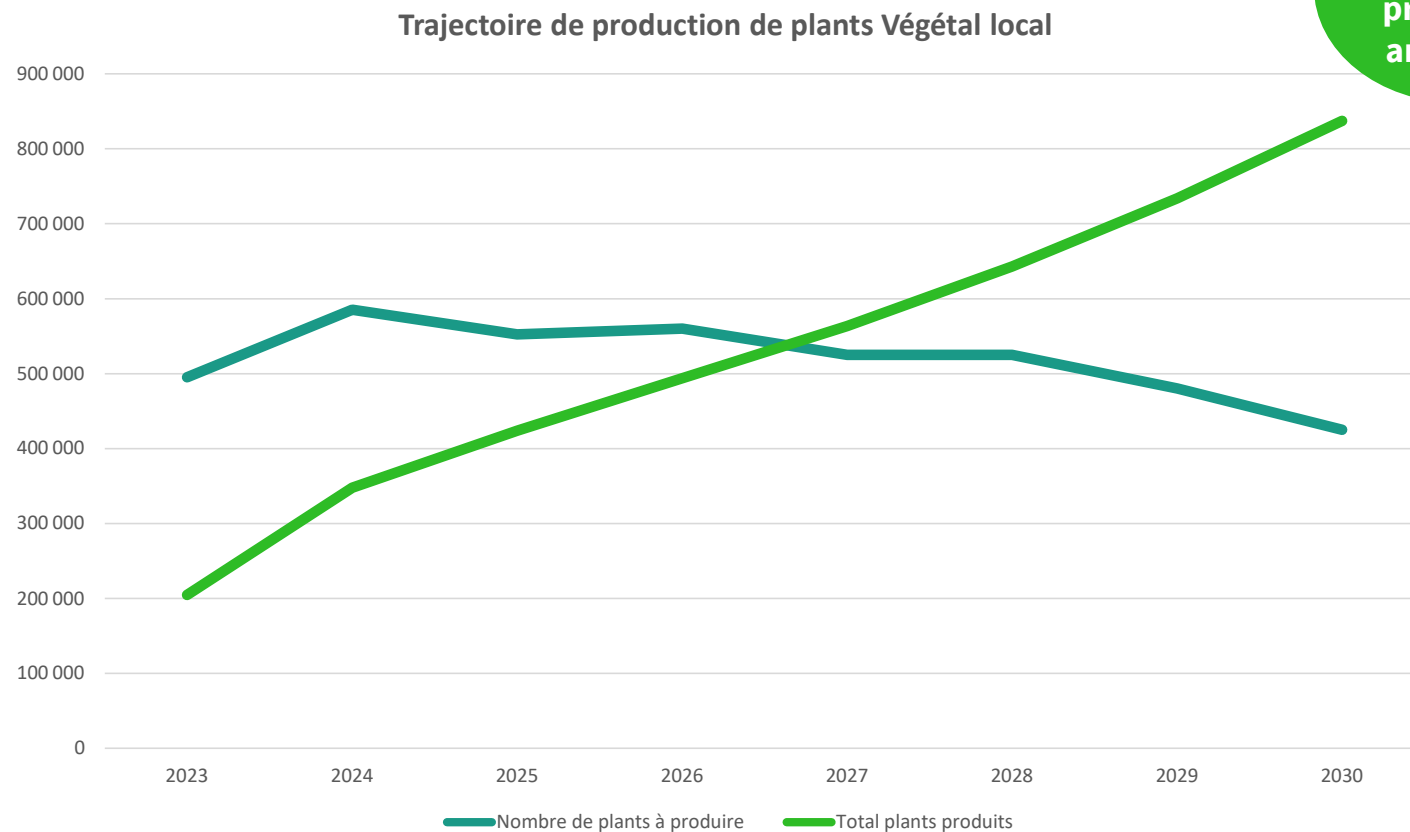
- **Total = 5 150 km de haies implantées** (8% de l'objectif national)
- Dont **30% en régénération naturelle** / assistée et 50% à horizon 2030
- **381 ETP** techniciens haie-bocage mobilisés sur 7 ans

Participation de **8% à l'objectif national**



Exemple de trajectoire régionale pour la filière amont graines et plants en région

- **11 pépinières** consolidées avec augmentation du volume
- **+ 2 pépinières créées**
- 4,3 M de plants Végétal local produits



**Chiffrage régional
d'un plan en faveur
des haies**

Horizon 2030

	2024 - 2030	Par an
2. DENSIFIER LE LINEAIRE NATIONAL	91 millions €	13 millions €
Reconstitution de haies (plantation et régénération naturelle)	88 millions €	12,5 millions €
Déploiement de la filière de plants Végétal local	2,7 millions €	0,4 millions €

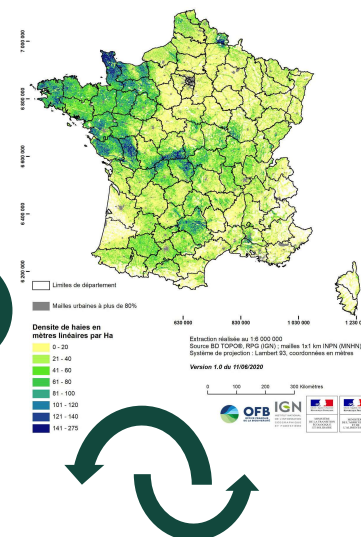
Soit 47% des coûts

Suivre et évaluer un plan régional et national en faveur des haies

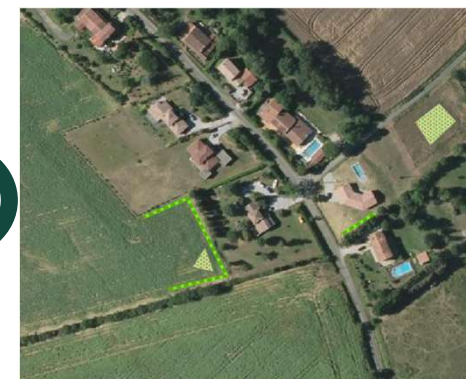
- **Centraliser au national la donnée plantation / gestion durable / biomasse** via les outils métiers connectés à la Géohaie
- **Disposer d'une couche nationale unique des haies géoréférencées à jour**

GEOHAIE

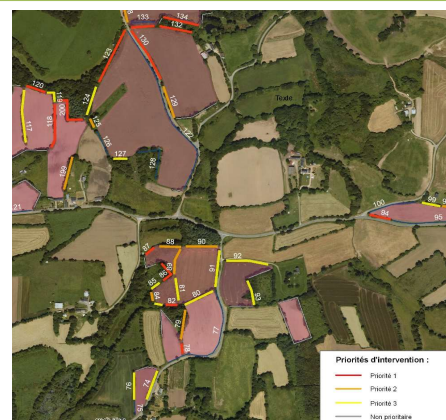
Suivi de la gestion



Suivi de la plantation



Suivi de la biomasse mobilisée



**Chiffrage régional
d'un plan en faveur
des haies
Horizon 2030**

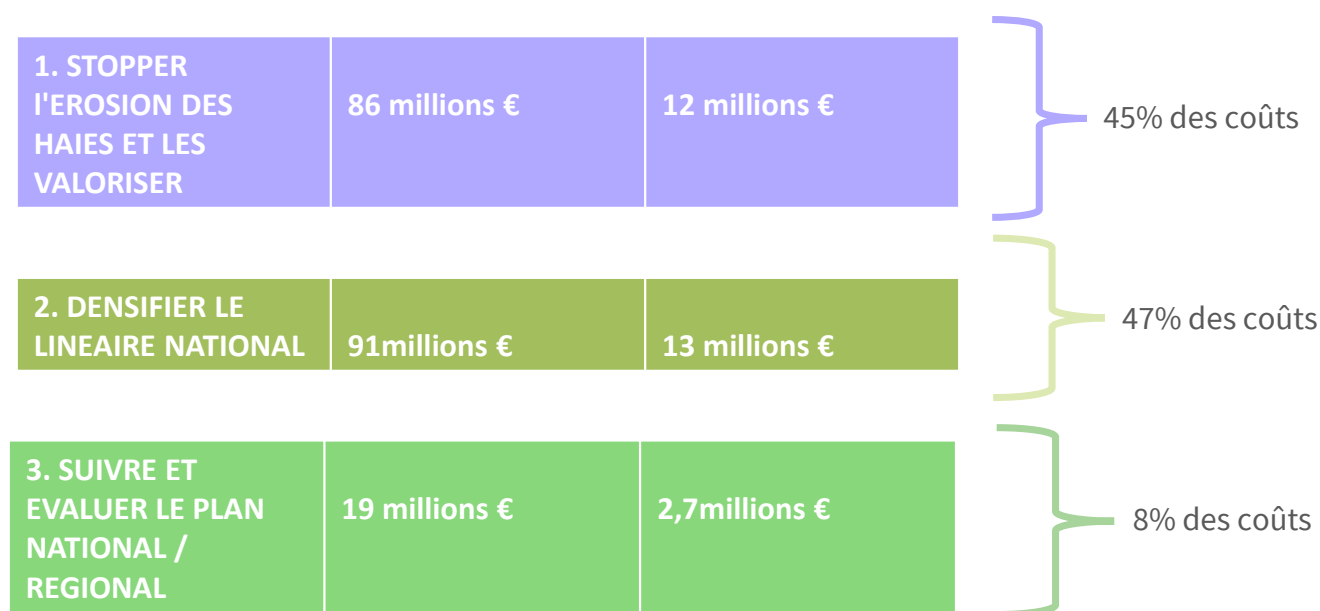
	2024 - 2030	Par an
3. SUIVRE ET EVALUER LE PLAN NATIONAL	15 millions €	2,3 millions €
Couche nationale géographique des haies et bases de données de capitalisation et de référencement données terrain plantation, gestion, biomasse : la Géohaie	0,1 millions €	0,02 millions €
Accompagnement et suivi au régional	11 millions €	1,6 millions €
Temps de reporting - SIG techniciens (outils métiers)	4,6 millions €	0,6 millions €

Soit 8% des coûts

Chiffrage régional d'un plan en faveur des haies

Horizon 2030

Nous avons chiffré un budget de 250 millions € / an 1,7 milliard € en 7 ans pour atteindre les objectifs, dont 50% crédit État



27,5 millions € / an

192 millions € en 7 ans

Soit 22% du budget annuel du Pacte pour 1/13^{ème} des régions de France

Conclusion



Philippe HIROU

Président de l'Afac-Agroforesteries